

Stage de terrain obligatoire

La spécialité IMSD est composée d'Unités d'Enseignements (UE) que vous devez valider pour obtenir le diplôme.

L'obtention de cette spécialité est également conditionnée par la validation d'un stage obligatoire en entreprise ou dans un laboratoire/organisme agréé par le comité pédagogique de la spécialité IMSD (le stage peut se dérouler dans votre pays/région d'origine ou dans un autre pays). Le stage est d'une durée de 5-6 mois et termine le second semestre de la deuxième année du master (M2), décomposé en 2-3 mois de travail sur le sujet de stage et 3 mois de stage sur le terrain. Le stage doit obligatoirement se dérouler dans la période de 5 mois entre le 1 février et le 30 juin.

Ce stage donne lieu à la rédaction d'un mémoire de stage soutenu oralement devant les membres du jury.

Vous trouverez ci-après des indications spécifiques qui vous permettront de préparer et d'effectuer votre stage dans de bonnes conditions.

1 Les objectifs du stage

Les stages sont destinés à la mise en œuvre sur le terrain des connaissances acquises lors des différents enseignements qui composent le cursus de la spécialité IMSD.

Il est donc indispensable que les objectifs de stage soient en accord avec les thématiques traitées dans les UE du master et compatibles avec vos compétences personnelles. Enfin, ils doivent être en accord avec la stratégie d'application de l'informatique médicale et/ou des sciences de données de la structure dans laquelle vous allez effectuer ce stage.

Le sujet de votre stage doit être préalablement soumis au comité pédagogique de la spécialité IMSD. Vous devez soumettre à ce comité votre sujet de stage avant le 1 décembre pour les étudiants en deuxième année. **Attention, il est indispensable d'obtenir l'aval du comité avant de commencer votre stage.**

Il est de votre seul ressort de proposer un sujet de stage et de trouver un lieu de stage adéquat.

2 Cohérence entre UE, compétences personnelles et stage

Le stage de M2 doit proposer une réalisation aboutie et opérationnelle sur le terrain sur un des thèmes portés sur l'informatique médicale et/ou des sciences de données. Vous devez être à même de fournir des éléments d'évaluation et de mise en œuvre.

Pour atteindre cet objectif vous devez donc choisir un sujet pouvant être réalisé avec les nouvelles connaissances acquises dans les UE en tenant compte, éventuellement, de vos compétences personnelles antérieures.

3 Préparation du sujet et fiche de stage

Pour vous aider à proposer un sujet de stage, il doit notamment préciser :

- a) La question posée par le sujet du stage. Elle doit concerner l'informatique médicale et/ou des sciences de données
- b) L'analyse que vous proposez pour répondre à cette question doit être en rapport avec le contexte et les contraintes locales.

NB : Ne sous estimez pas le temps nécessaire à la réalisation de votre projet, soyez réalistes et pragmatiques. Cette analyse doit être approfondie (il ne s'agit pas de donner un titre de sujet et de remettre l'analyse de la réalisation pendant le déroulement du stage). La qualité de la réflexion de préparation du stage conditionne la qualité du stage. Elle demande du temps et souvent un dialogue avec le comité pédagogique pour la validation du sujet.

c) Ce stage doit donner lieu à une réalisation pratique et un résultat concret.

d) La description explicite des livrables. Les livrables constituent une part très importante du contrat que vous passez avec le comité pédagogique pour évaluer le travail fourni pendant le stage. Ils doivent être rédigés avec soin.

Attention, le sujet de stage que vous proposerez au comité pédagogique doit être informatif et explicite vis-à-vis des points ci-dessus.

4 Comment trouver un lieu de stage ?

La nature et le statut de la structure qui vous accueillera lors de votre stage n'est pas imposée. Cette structure peut par exemple être une entreprise, un laboratoire, un organisme gouvernemental ou non-gouvernemental, un hôpital, etc.

Bien entendu, cette structure peut être la structure dans laquelle vous travaillez déjà. Dans ce cas, il faudra vous assurer que vous serez effectivement affecté à une tâche en rapport direct avec votre sujet de stage et que votre hiérarchie ait donné son accord pour que votre travail durant la période de stage soit destiné à l'accomplissement de vos objectifs de stage.

Il est de votre responsabilité de trouver ce lieu de stage et de vous assurer que vous serez accueilli dans des conditions adéquates pour mener à bien votre projet. Il est également de votre responsabilité de prendre les dispositions et précautions nécessaires concernant les éventuelles démarches administratives et autres formalités (contractualisation de votre statut, assurance à contracter, etc.) qui pourraient vous être demandés par la structure d'accueil.

5 Le référent local

Le référent local est une personne qui doit vous aider à mener à bien votre projet.

Généralement il s'agit d'une personne qui doit être capable de vous apporter les éléments dont vous aurez besoin localement lors de votre stage : accès aux données ou aux systèmes que vous aurez éventuellement à analyser, mise en relation avec les personnes compétentes que vous aurez probablement à contacter pour mener à bien votre stage, etc.

Le référent local doit être capable de vous conseiller en cas de difficulté et de vous orienter vers des solutions en adéquation avec la problématique et le contexte local.

Il est classique de choisir comme référent local le chef de service, le directeur ou un des responsables de la structure qui vous accueille. Toutefois, il n'est pas indispensable de choisir un référent local parmi les personnes ayant un poste à haute responsabilité. Le référent peut également être un responsable de secteur ou un membre d'équipe ayant vocation et compétence pour encadrer un stagiaire.

Dans tous les cas il est indispensable qu'un des responsables de la structure d'accueil soit informé et donne son accord pour vous permettre d'effectuer votre stage et en faciliter le déroulement.

A la fin de votre stage, il sera demandé à votre référent local de donner son avis concernant le déroulement de votre stage. A cet effet, nous lui ferons parvenir un questionnaire qu'il devra nous retourner directement.

NB : Lors de la soumission de votre projet de stage au comité pédagogique de la spécialité SPSP (cf. section 1) il faudra décliner le nom, qualité, rôle et coordonnées de votre référent local.

6 Le suivi à distance

Après validation de votre sujet de stage par le comité pédagogique, un mentor, membre de l'équipe enseignante, sera désigné pour vous suivre lors de votre stage. Son rôle consiste principalement à vous aider à planifier votre travail et à suivre votre progression. Il peut également être amené à vous orienter pour résoudre certaines difficultés et vous conseiller pour trouver des compléments de connaissances/informations utiles. En aucun cas, il ne peut se substituer à votre référent local. Il vous appartient de le solliciter à d'autres reprises (si nécessaire).

7 Le mémoire et la présentation

Votre stage doit donner lieu à la rédaction d'un mémoire de stage qui doit être soutenu oralement devant les membres du jury du master.

Pour être recevable, votre mémoire doit impérativement respecter rigoureusement les instructions aux auteurs.

Il est vivement conseillé de suivre le plan rédactionnel classique suivant : Introduction – Matériels et méthodes – Résultats – Discussion - Conclusion.

Votre mémoire doit également comporter une section consacrée aux références bibliographiques et éventuellement une section dans laquelle vous placerez les annexes utiles. Il est souhaitable que votre mémoire comporte entre 30 et 50 pages (plus d'éventuelles annexes). Ce mémoire doit parvenir au jury dans la semaine qui précède la soutenance, à une date et suivant des modalités qui vous seront précisées en temps utile.

La soutenance de votre stage se déroule devant le jury. Lors de cette soutenance, vous devez faire une synthèse de votre travail en 10 minutes de présentation. Le jury dispose de 5 minutes de questions.

8 Les conditions de validation

Il va de soit que le travail effectué lors du stage doit être en complète adéquation avec le sujet de stage qui aura été validé par le comité pédagogique du master.

Il appartient au jury de valider ou pas votre stage.

Sachez que le jury appréciera :

- le respect des instructions aux auteurs et la pertinence des références bibliographiques utilisées
- la clarté de votre mémoire et de votre exposé oral
- la pertinence de la question posée
- l'adéquation de la méthode utilisée pour résoudre la question dans le contexte local
- l'à-propos avec lequel le contexte local est pris en compte

- le travail effectué sur le terrain pour arriver aux résultats et l'état d'aboutissement du projet et des livrables que vous avez produit
- l'avis de votre référent local
- l'avis de votre mentor de stage (il sera votre rapporteur auprès des membres du jury)